



Accident et constat au travail

Par **wado**, le **09/06/2015** à **15:42**

Bonjour,
Dans le cadre de mon travail, j'ai fais un accident de la route.
Suite à cela j'ai été en arrêt en accident du travail.
Le travail a fait appel à un expert. Ce dernier a expertisé mon véhicule du travail et celui de la personne avec qui j'ai fait l'accident l'a également été.
Ainsi, l'expert a déclaré à mon employeur, que les dommages du véhicule de la personne avec qui j'ai eu l'accident ne correspondent en rien avec ceux de mon véhicule du travail.
Aussi, il en conclut que le constat est frauduleux.
Peut-on me reprocher quoi que se soit ?

Par **moisse**, le **09/06/2015** à **16:25**

Vu d'ici certainement.
Selon l'expert vous avez établi un constat frauduleux, soit pour maquiller un accident survenu tout seul ou pour arranger un ami.
En outre vous avez déclaré un accident du travail avec arrêt, ce qui constitue une autre fraude.
Alors il ne vous reste qu'à vous défendre ou prendre la porte avec une plainte pour escroquerie à la clef et abus de confiance.